ART. 27 N° II-AS75

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

Nº II-AS75

présenté par

M. Maudet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais,
Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 27

ÉTAT B

Mission « Santé »

ART. 27 N° II-AS75

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

		, ,
Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	0	50 000 000
Protection maladie	0	0
Compensation à la Sécurité sociale du coût		
des dons de vaccins à des pays tiers et		
reversement des recettes de la Facilité pour la		
Relance et la Résilience (FRR) européenne	0	0
au titre du volet « Ségur investissement » du		
plan national de relance et de résilience		
(PNRR)		
Compensation de l'inflation pour les hôpitaux	50 000 000	0
(ligne nouvelle)	30 000 000	· ·
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	()

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons allouer les crédits manquants à la compensation de l'inflation pour les hôpitaux.

En effet, les prix flambent et le budget des hôpitaux ne suit pas suffisamment. Le PLFSS rectifie le montant de l'ONDAM établissements de santé en accordant des rallonges de 1,5 Md € liés au relèvement du point d'indice et 800 M€ au titre de la compensation des effets de l'inflation. Pourtant, la FHF estime que l'inflation va coûter 1,1 Md€ pour les établissements sanitaires sur l'année, sans parler de la non-compensation des mesures d'urgences l'été dernier. Le Gouvernement refuse de s'aligner sur ces montants dans le PLFSS.

En conséquence des règles de recevabilité financière, cet amendement transfère 50 000 000 €en AE et CP de l'action 19 « Modernisation de l'offre de soins » du programme 204 « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins » vers un nouveau programme intitulé « Compensation de l'inflation pour les hôpitaux » ainsi abondé de 50 millions en AE et en CP. Il s'agit ici d'un amendement d'appel, la somme ne pouvant être suffisante pour atteindre l'objectif décrit dans l'amendement. Nous appelons le Gouvernement à lever le gage.